

Formation :
Regroupement
disciplinaire
Libellé DU
Porteur :
Année :

DU POSSEM	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	 Université d'ORLÉANS
Sciences humaines et sociales		
Politiques publiques Sanitaires, Sociales, Médico-Sociales et de l'Emploi		
Campus de Bourges de l'UFR DEG		
2025-2026		

Coût Standard

	Nb	Coût unitaire	Total	
PRODUITS	Total produits			
	Droits d'inscriptions (1) FI non boursiers	0	250 €	- €
	Frais de formation (2) :			
	Formation continue conventionnée financée par un organisme dont DI	0	3 722 €	- €
	Formation continue auto-financée dont DI	0	1 250 €	- €
	Subventions			
	Subvention DGAFP dans le cadre du dispositif Prépa Talents	10	6 500 €	65 000 €
Total Général (a)	10		65 000 €	

	Nb	Coût unitaire	Total	
CHARGES	Total charges			
	Coûts totaux liés au projet			
	<i>Coûts directs</i>			
	Coût des heures de la maquette (3)	271,25	209 €	56 691 €
	<i>Heures assurées par des titulaires</i>	54		
	<i>Heures assurées par des vacataires</i>	217,25		
	Prime pédagogique du responsable			1 200 €
	Suivi de stage (1 HETD par suivi)	10	209 €	2 090 €
	Total coût direct (b)			59 981 €
	MARGE SUR COUT DIRECT (a-b) = c			5 019 €
<i>Coûts indirects</i>				
Participation au coût indirect d'une heure d'enseignement (d) (4)	271,25	137 €	37 161 €	
Résultat (c-d)			- 32 143 €	

Remarque :

- (1) Les droits d'inscription sont fixés par l'établissement pour les DU.
(2) Les frais de formation sont les frais de scolarité demandés éventuellement pour couvrir certaines dépenses

Dans certains cas, les étudiants peuvent être exonérés de droits d'inscription et les frais de formation modulés (étudiants subventionnés, double inscription).

(3) Le coût direct d'une heure d'enseignement correspond à :

- une heure d'enseignement valorisée au coût moyen horaire par statut de personnel (heures statutaires, heures complémentaires et heures de vacation).
- les charges de fonctionnement spécifiques à la formation non accréditée (fournitures administratives, fournitures d'enseignement,...)
- les charges d'amortissements relatives aux investissements éventuels sur la formation.

Les heures d'enseignement sont des heures équivalent TD.

(4) Le coût indirect d'une heure d'enseignement correspond à :

- charges indirectes des personnels des fonctions support et soutien.
- charges indirectes de fonctionnement et d'amortissement.